



Comité de coordination  
Régionale de la Santé Sexuelle  
Lyon-Vallée du Rhône

## PV - Réunion de Bureau du CORESS LVDR

34 rue Tupin 69002 Lyon  
Mardi 09 septembre 2025 – 18h00

Présents : Mr JM. Livrozet - Mme A. Pabingui – Mr A. Baudry - Mme V. Bourdin- Mr A. Charnay - Mr P. Lack – Mr P. Pelège  
- Mme S. Peloux  
Invitées : Mme S. Degroodt – Mme F. Moncorgé – Mme E. Racamier  
Excusées : Mme F. Brunel  
Coordination : Mme S. Dompoin – Mme A. Diémunsch

Début de séance : 18 heures

### 1- Présentation

- Présentation de leurs missions par les TEC et la Datamanager du CORESS LVDR (cf diaporama ci-joint)

- Dimensionnement du CORESS : la proposition de dimensionnement RH du CORESS a été adressée fin août à l'ARS après validation du bureau. Celle-ci est en attente de confirmation (DG ARS) et devrait nous être adressée aux environs du 15 septembre 2025 car l'ARS doit faire de nouvelles convention avec les HCL avant la fin d'année pour éviter toute rupture de paiement.

L'équipe TEC- Data au complet a été réunie le 3 septembre 2025 par la coordinatrice et président pour la présentation de ce dimensionnement RH. A noter que la proposition de l'ARS est de passer de 3,8 ETP TEC (4 agents) à 2 ETP TEC (2 agents).

Actuellement l'équipe se compose de :

- 1 ETP data manager
- 3,8 ETP TEC

La contre-proposition faite à l'ARS par le CORESS LVDR :

- 1 ETP data manager
- 2 ETP TEC
- 1,8 ETP de chargé de mission, animateur territorial

**Il est important de rappeler les attentes de la DGS concernant le personnel des COREVIH- CORESS**

« Questions – réponses DGS :

Quelles implications sur les ressources humaines des « Comités de coordination régionale de la santé sexuelle » (CoReSS) ?

**L'évolution des missions des CoReSS pourra nécessiter une réorganisation d'une partie des ressources humaines. Cette évolution sera accompagnée par des propositions de formation et de réorientation vers d'autres missions aux personnels concernés, en lien avec les Agences Régionales de Santé (ARS) et les établissements hospitaliers.**

*Le ministère de la Santé et de l'Accès aux Soins travaille en lien étroit avec les ARS et la Fédération Hospitalière de France (FHF) pour notamment s'assurer que la réforme se fasse dans les meilleures conditions possibles pour les personnels des Comités de coordination régionale de la lutte contre le virus de l'immunodéficience humaine et les infections sexuellement transmissibles (COREVIH). La réussite de cette réforme passera par un accompagnement étroit des professionnels des CoReSS concernés en premier lieu ».*

Le bureau du CORESS a acté que la priorité serait donnée à 2 TEC pour évoluer sur des postes de chargés de missions et leur permettrait d'y accéder avec les formations nécessaires. Le point des formations a déjà été discuté avec la DRH-Service formation des HCL qui soutiendra ces demandes.

Les 2 TEC (1,8 ETP) « visées » par ce changement sont d'accord sur le principe de réorientation vers d'autres missions.

Il est décidé de travailler sur les fiches/ profils de postes dès maintenant. Celles-ci seront détaillées lorsque l'état des lieux aura été fait. Valérie Bourdin se propose de travailler avec ce groupe (TEC + Coordo) → **réunion à organiser**

Concernant les 2 TEC qui resteraient en place : il faudra définir leurs missions au sein du CORESS et cibler les tâches restantes sur Nadis.

Compte tenu de ces suppressions de poste demandées par l'ARS, il est certain que la qualité du recueil de donnée que nous avons jusqu'à présent va être fortement dégradée....

Là aussi, un groupe de travail devra être mis en place (TEC + membre bureau utilisateur Nadis ? + Coordo) après l'état des lieux afin de définir les besoins de recueil d'info.

**Le bureau souhaite que tout le personnel présent actuellement puisse être gardé et puisse évoluer vers d'autres missions au sein du CORESS s'il le souhaite.**

- RV ou courrier à prévoir avec Chef de service du SMIT XR (suite du bureau du 8 juillet).

F. Brunel ayant soulevé le point de la confidentialité étant absente ce soir, le point est reporté à un prochain bureau.

→ **La demande de rendez-vous avec T. Perpoint est de ce fait reportée.**

## **2- Discussion / demande accord**

- Action pour la JMS : l'artère itinérante -V. Bourdin (cf ci-joint).

Il est décidé que V. Bourdin présentera cette action à la plénière du 25 septembre afin que des structures intéressées puissent faire venir cet événement dans leur ville.

- Demande de prise en charge financière (2 000 €) impressions livrets Datiseni femme VIH de + de 50 ans sur le budget du CORESS (A. Pabingui)

Accord pour ce financement à l'unanimité.

→ **En attente de devis + facture de la part de Datiseni.**

- Remplacement au bureau de Sophie Peloux suite à son départ prévu le 19 septembre 2025 : indiquer la procédure dans le nouveau Règlement Intérieur du CORESS (**réunion à prévoir** : JML – A. Baudry – P. Lack)

→ **Un framadate pour l'organisation de cette réunion sera adressé prochainement**

- Accord avenant de versement de 10 000 € à l'ALS pour les frais de remboursements des membres

Afin de pouvoir accéder aux demandes de remboursement de frais, il est nécessaire de faire un nouveau versement à l'ALS.

Accord pour ce versement à l'unanimité.

→ **Une convention sera établie dans les prochains jours.**

## **3 - Informations diverses**

- Fermeture des CSS de la Drôme : réunions en cours avec l'ARS - DD26 – conseil départemental – Cegidd – coordo + charge prévention CORESS LVDR

Deux réunions ont eu lieu avant l'été. Une nouvelle réunion est prévue (pas de date pour l'instant). JM Livrozet y participera.

Le CORESS sera certainement mis à contribution pour aider à pallier à certains manques du fait de ces fermetures (état des lieux des besoins, organisations de sessions d'info, dépistage...)

- **Annulation de la réunion plénière de restitution du diagnostic territorial prévue le 28 novembre 2025** du fait du congrès de la SFLS prévu à la même date.

Il semblait de toute façon difficile que le diagnostic territorial soit prêt pour cette date.

→ **Une nouvelle réunion sera organisée à la fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2026.**

- Agrément des associations du collège 3 /modification de l'arrêté de nomination par l'ARS ? (quid des asso qui n'auraient pas l'agrément ou ne le demanderaient pas → passage dans un autre collège ?

→ **Si cela est ok avec l'ARS nous demanderons la modification du collège d'appartenance afin de garder les membres d'association qui n'auraient pas eu leur agrément**

Fin de séance : 21 heures 15

**Prochain Bureau le jeudi 9 octobre 2025 à 18 heures en visio**

**Microsoft Teams** [Besoin d'aide ?](#)

**[Rejoignez la réunion maintenant](#)**

ID de réunion : 330 143 055 591 4

Code secret : VP9zh3Eg

**Ordre du jour prévisionnel :**

- Présentation Etude sur le Consentement par I. Massonnat Modolo
- Discussion du point confidentialité Nadis (si présence de F. Brunel)
- Retour sur la décision de l'ARS concernant le dimensionnement RH du CORESS LVDR (si nous l'avons eue...)